



Ecole de l'Hermitage

Conseil d'école du 5 novembre 2024

Présents :

RPE titulaires : Mme Bloudeau-Wipliez, M Renault, Mme Minaudier, Mme Dupont, Mme Trentesaux

Municipalité : Mme Mériadec : élue aux affaires scolaires, M. Aurélien Béal : service enfance-jeunesse

Enseignants : Mmes Clavier, Roux, Chanteloup, Galliou, Gauyacq, Gouy

Directrice : Mme Fourage

Absents excusés : M. Bourrel IEN

I – Installation du conseil d'école

Accueil des nouveaux parents élus. Taux de participation aux élections : 64,66%

- Composition du Conseil d'Ecole : Le conseil d'école est composé des membres suivants :
 - le directeur de l'école, qui préside le conseil
 - l'ensemble des maîtres affectés à l'école
 - le Maire
 - le Conseiller municipal ou président de l'intercommunalité
 - les Représentants élus des parents d'élèves : autant de représentants titulaires que l'école comporte de classes, les parents au-delà de 6 sont suppléants, ils peuvent assister aux conseils mais ne peuvent voter qu'en tant que voix d'un titulaire absent
 - le Délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter les écoles (nous n'en avons pas).

L'ensemble de ces membres a le droit de vote. D'autres personnes peuvent aussi assister au conseil : l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription et les suppléants des représentants des parents d'élèves ainsi que d'autres personnes si des sujets inscrits à l'ordre du jour les concernent (enseignants RASED...).
- Périodicité et horaires : Le conseil d'école est constitué pour une année scolaire. Il se réunit au moins une fois par trimestre soit trois fois par an et obligatoirement dans le mois suivant la proclamation des résultats aux élections de représentants de parents d'élèves. Nous avons pour habitude de le programmer de 18h à 20h à l'école.
- Possibilité de conseils d'école extraordinaires : A la demande du directeur, du maire ou de la moitié de ses membres, le conseil d'école peut être convoqué de façon extraordinaire. Le délai de convocation des membres est de huit jours au moins.
- Rôle du Conseil d'école : Instance principale de l'école, il est présidé par le directeur. Ce conseil :

- vote le règlement intérieur de l'école
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire
- donne son avis sur toutes les questions concernant la vie de l'école : actions pédagogiques, utilisation des moyens alloués à l'école, intégration des enfants handicapés, activités périscolaires, restauration, hygiène et sécurité...
- adopte le projet d'école
- est informé sur le choix du matériel pédagogique et des manuels scolaires
- est informé sur l'organisation des APC (activités pédagogiques complémentaires)
- donne son accord sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège
 - Etablissement de l'ordre du jour : L'ordre du jour du conseil d'école est arrêté par la directrice selon les propositions adressées par ses membres. La liste des sujets abordés doit être diffusée aux membres du conseil huit jours avant la date de la réunion.
 - Mode de vote : Le vote a lieu à main levée sauf si un membre du conseil d'école s'y oppose. Le vote a lieu dans ce cas à bulletins secrets. Pour que l'avis du Conseil d'école soit réputé favorable, pour que son vote soit validé, plus de la moitié des suffrages exprimés doivent aller dans ce sens.
 - Procès-verbal : A l'issue de chaque séance, un procès-verbal du conseil d'école est rédigé par la directrice. Il est affiché dans un endroit accessible à tous les parents de l'école. Deux exemplaires sont transmis à l'inspecteur de l'Education nationale, un autre à la mairie, un dernier est archivé à l'école.

II – Rentrée 2024 – effectifs, organisation pédagogique

6 classes (fermeture d'une classe)

153 Elèves dans l'école dont 12 enfants relevant du dispositif ULIS :

CP : 24 dont 1 ulis Mme Clavier/ Mme Lepicier

CE1 : 24 dont 1 ulis Mme Roux

CE1-CE2 : 24 → 4+20 dont 1 ulis Mme Chanteloup

CE2-CM1 : 27 → 17 dont 2 ulis + 10 Mme Galliou

CM1-CM2 : 27 → 8 + 19 dont 3 ulis Mme Gouy

CM1-CM2 : 27 → 9 dont 1 ulis +18 dont 2 ulis Mme Fourage

III– Vote du Règlement intérieur de l'école

Lecture rapide. Arrêts sur quelques points essentiels :

○Préambule ○Rappel des horaires à respecter ○Aides Pédagogiques Complémentaires

○Rappel de la nécessité de justifier les absences des élèves ○Rappel des conditions de responsabilité des enseignantes par rapport aux enfants ○Droit d'accueil ○Outils de communication entre l'école et la famille

- LSU (2 temps d'évaluation) ○Goûters et sucreries ○Transports scolaires ○Santé
(poux, maladies contagieuses, PAI) ○Exercices incendie, PPMS
- Rappel des principes de Laïcité ○Traitement de la violence, harcèlement ○respect des personnes et
des biens ○recueil d'informations préoccupantes ○Assurance des élèves ○Droit à
l'image
- Gratuité de l'enseignement et participation financière des familles pour les activités facultatives
 ○Téléphone portable ○Jeux apportés par les enfants ○Les deux annexes

Le règlement intérieur de l'école est adopté à l'unanimité.

IV- Travaux

Travaux de rénovation des locaux de la périscolaire : printemps 2025- février 2026

Présentation des plans et du visuel du nouveau bâtiment par M. Béal

Travaux du terrain de foot seront en pause jusqu'au printemps.

V- Classe découverte

Classe découverte au château de la Turmelière à Liré pour 4 classes : CE1-CE2, CE2-CM1 et les deux classes de CM1-CM2 – Projet validé par l'IA

Les actions de l'ALPE permettront de faire baisser le coût de cette semaine pour les familles ainsi que la plateforme participative « La trousse à projets ». Une subvention de 600 euros pourrait être accordée par rapport à l'activité vélo. Quelques familles ont fait appel au CCAS. Des paiements échelonnés ont été proposés. Un remboursement aux familles sera effectué en fin d'année scolaire.

VI- Projet d'école

Axe1 – Les apprentissages et le suivi des élèves, l'enseignement

Acquis scolaires, résultats des élèves, équité. Organisation scolaire et pédagogique. Personnalisation du suivi des élèves. Pratiques dans un contexte dégradé ou de crise.

Il y a eu des évaluations nationales à tous les niveaux cette année.

Regroupement d'élèves par niveau via les décroissements pour certaines matières, permettant aussi de faire des demi-groupes pour certains niveaux chargés.

Difficulté pour l'instant pour faire des progressions communes de cycle 3 avec le collège.

Axe 2 – Le bien-être de l'élève et le climat scolaire

Climat scolaire et bien-être à l'école. Continuité, complémentarité des apprentissages et des règles de vie. Temps et espaces scolaires. Inclusion scolaire et équité. Gestion de crise.

Question des RPE sur les médiateurs : qui ? comment ?

C'est un projet à construire cette année.

Axe 3 – Les acteurs et le fonctionnement de l'école

Axes de développement et projet d'école. Fonctionnement général de l'école. Gestion des ressources humaines et développement professionnel des personnels.

Axe 4 – L'école dans son environnement institutionnel et partenarial

Relations avec les autorités de rattachement et leurs services. Collaboration avec les autres écoles. Alliance éducative avec les parents, co-éducation. Collaboration avec les partenaires culturels, scientifiques, sportifs, internationaux et du développement durable.

VII- Projet du dispositif ULIS

L'ULIS est un dispositif au sein d'une école élémentaire qui permet d'accueillir au maximum 12 élèves dont le handicap ne permet pas une scolarisation complète en classe ordinaire. Les élèves sont inscrits et inclus dans leur classe de référence en fonction de leurs potentialités et de leurs besoins. Ils participent aux sorties et projets. Ils bénéficient cependant de temps de regroupement en classe ULIS autant que nécessaire à leurs apprentissages, principalement en français et en mathématiques. Fonctionnement en très petits groupes, avec des supports ludiques.

L'ULIS de l'école de l'Hermitage existe depuis 2003, il s'agit d'une ULIS TFC : troubles des fonctions cognitives.

Cette année, le dispositif ULIS accueille 12 élèves de 9 à 12 ans. Il y a eu 7 nouveaux élèves à la rentrée dont 4 grands. Il dispose d'une AESH : Mme Le Naëlou 21 h/semaine.

Le projet et le fonctionnement de ce dispositif est élaboré par la coordinatrice Mme Marion Gauyacq.

Certains enfants bénéficient de soins SESSAD (ergothérapeutes, psychologues, psychomotriciens, orthophonistes, orthoptie) soit à l'école soit en extérieur (trajets en taxi).

Les objectifs de l'ULIS sont :

- de rendre les élèves plus autonomes
- de les faire rentrer dans la lecture, la combinatoire et la production d'écrit
- d'améliorer la lecture et le calcul
- d'améliorer le langage oral et le vocabulaire
- de développer la logique
- de conscientiser les apprentissages
- de favoriser les échanges entre élèves

Madame Gauyacq intervient en début d'année dans chaque classe pour présenter le handicap, répondre aux questions des élèves sur le handicap, favoriser les échanges et les aides entre élèves. Elle est également référente auprès des animateurs périscolaires. Madame Gauyacq coordonne tout le dispositif et chaque enseignant est volontaire pour participer à cette organisation. La coordinatrice ULIS met en œuvre le Projet Personnalisé de Scolarisation de chaque élève et son action s'organise autour de 3 axes :

- L'enseignement aux élèves lors des temps de regroupement en ULIS
- La coordination de l'ULIS et les relations avec les partenaires extérieurs
- Le conseil à la communauté éducative en qualité de personne ressource

Chaque élève a un projet personnalisé, qui est présenté aux parents, dans lequel sont détaillés les objectifs pour chacun. L'autonomie est un objectif crucial. Renforcer le niveau en lecture et en mathématiques l'est également. Toutes les bases sont reprises. La confiance des élèves en eux-mêmes et en l'école est parfois altérée, un travail est fait au sein du regroupement et dans toutes les classes afin que ces élèves retrouvent le plaisir de l'école, des relations avec les autres et la confiance en leurs capacités.

Orientation des élèves sortants d'ULIS école

Les élèves d'ULIS école sont orientés dans leur grande majorité soit en ULIS collège soit en IME.

VIII- Projets de l'année

Ecole du dehors pour les classes de CP et de CP/CE1 le mardi après-midi.

Cirque avec le Serious Road Trip pour toutes les classes, les classes des grands ont déjà commencé (Spectacle prévu le 19 décembre pour les CM).

Lire et faire lire : pour les CP et CE1

Cycle natation pour le cycle 2 couplé avec une activité rollers / ou vélo en période 5

Cycle Danse pour les élèves de cycle 3 et de CE2 avec Mme Nathalie Le Guen de Musique et Danse en période 2.

Actions Ecopole : Arrêt du partenariat entre la municipalité du Pellerin et Ecopole. L'école pourra continuer à bénéficier des animations gratuites proposées par Nantes Métropole. Le budget de 800 euros pour des sorties nature/environnement est maintenu pour l'année 2025.

Chorale : 2 chorales l'une avec les élèves de cycle 2 et l'autre avec ceux de cycle 3 thème : la mer.

Le projet Web radio sera reconduit cette année grâce à l'inter-Amicale (Amicales Laïques de Brains, Saint Jean de Boiseau, Le Pellerin)

L'ALPE participe au financement des activités par le biais d'actions mises en place (ventes de gâteaux Bijou, brioches, chocolats, saucissons...).

IX- Mise en place du programme pHARe

Le programme pHARe présenté aux parents : présentation du visuel « Gestion des situations d'intimidation et de harcèlement »

Le programme de lutte contre le harcèlement à l'École, « Phare » :

C'est un plan national de prévention du harcèlement entre élèves fondé autour de 5 piliers :

1. Éduquer les élèves pour prévenir les phénomènes de harcèlement.
2. Former des personnels protecteurs pour les élèves.
3. Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement en redoublant de vigilance.
4. Associer les parents et communiquer sur le programme.
5. Mobiliser les conseils d'élèves

Il se présente sous la forme d'un échéancier d'actions à mettre en place tout au long de l'année scolaire. Les personnels utilisent des outils mis en place par le ministère.

Phare permet de sensibiliser et former les enseignants pour accroître leur vigilance et leur attention au comportement des élèves. Ils seront plus protecteurs, ce qui participe à l'amélioration du climat scolaire. Cette vigilance accrue peut se mettre en place avec l'aide des autres élèves et des familles pour apaiser les souffrances.

Au niveau de la circonscription, un groupe piloté par l'Inspecteur de la circonscription et composé d'une directrice d'école, d'une maîtresse du RASED, de deux conseillers pédagogiques existe pour aider les enseignants dans la gestion de ces situations de harcèlement.

Une démarche en 8 points a été définie au niveau local et permet aux enseignants de disposer des étapes essentielles.

Nécessité d'une confiance entre l'école et les parents et d'un profond respect des enseignants vis-à-vis des élèves qui subissent le harcèlement, avec de l'écoute et de l'empathie et la volonté d'agir pour que les intimidations cessent.

Au niveau académique, un comité de pilotage du programme est présidé par le recteur.

Au niveau national, Phare s'appuie sur le comité d'experts national de lutte contre le harcèlement, et sur 1 plateforme d'appel :

- le **3018**, géré par E-Enfance, pour les situations de harcèlement et de cyberharcèlement.

ainsi que sur l'espace « Non au harcèlement ! » du site ministériel à l'adresse :

<https://www.nonauharcelement.education.gouv.fr>

Le ministère chargé de l'éducation nationale met à disposition des professionnels des ressources et des outils afin qu'ils puissent mettre en place des actions préventives contre le harcèlement sur la plateforme

Phare et sur le site ministériel. Ce dernier valorise également les initiatives des écoles et des établissements, notamment les outils pédagogiques produits (affiches, vidéos).

Nous avons déjà travaillé en 2023-2024 avec Mme Mabileau du RASED sur la présentation des différents outils pédagogiques à notre disposition et chaque enseignant en a pris connaissance. Jeudi 7 novembre 2024, journée nationale de lutte contre le harcèlement, les élèves de CE2, CM1 et CM2 travailleront sur le sujet et seront amenés à compléter une grille d'autoévaluation sur le harcèlement scolaire.

X- PPMS

L'exercice départemental « Risque majeur » a été reporté au jeudi 21 novembre.

Un exercice « attentat anti-intrusion » aura lieu également avant les vacances de Noël, il s'agira cette fois-ci de se cacher et de rester en silence.

Trois exercices « évacuation incendie » auront lieu dans l'année dont un avant Noël.

Fin du conseil à 20h10

La directrice Claire Fourage